

Note n° 19 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 23 juillet 2016

Les retraité-e-s poursuivent leur mobilisation

L'inter des neuf organisations

Les 9 organisations de retraité-e-s, CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et Ensemble & solidaires-UNRPA, se sont rencontrées le 23 juin. Elles se sont félicitées de la réussite des actions communes pour la défense du pouvoir d'achat des personnes retraitées, notamment celles du 9 juin dans près de 90 départements où ont été organisés manifestations, rassemblements, délégations, conférences de presse.

Elles ont pris acte du refus du cabinet de Michel Sapin sur :

- Le rétablissement de la ½ part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés.
- Le retour à l'exonération des majorations familiales pour les parents d'au moins 3 enfants.

Les revendications restent :

- **Retour à une revalorisation annuelle des pensions** au 1^{er} janvier indexée sur l'évolution du salaire moyen, comme antérieurement aux décrets Balladur de 1993.
- **Pas de pension inférieure au SMIC** revalorisé, pour une carrière complète.
- **Maintien des pensions de réversion** et suppression des conditions de ressources.
- **Rattrapage du pouvoir d'achat perdu** sur les retraites de base comme complémentaires et les pensions du secteur public (pas de revalorisation du point d'indice applicable aux retraités).

Elles décident de poursuivre les actions :

- **Interpellation des élu-e-s** pour connaître leur position qui sera rendue publique, notamment sur l'éventuel nouveau gel des retraites au 1^{er} octobre, les technocrates préemptant en quelque sorte la décision des politiques.
- **Mobilisation des retraités le 29 septembre**, avant l'échéance de la « revalorisation » des pensions du 1^{er} octobre, préparée par une campagne de diffusion de tracts sur les marchés.
- **Colloque sur le pouvoir d'achat**, afin de réfuter la campagne présentant les 16 millions de retraités comme des nantis.

Prochaine réunion : mercredi 7 septembre 2016 à Solidaires.

Stratégie d'actions

Très majoritairement, les équipes militantes ont été satisfaites des actions du 9 juin, mais quelques militants ont préféré « *mettre entre parenthèses* » nos revendications spécifiques retraité-e-s pour s'engager uniquement contre la loi travail.

Cela mérite discussion. Pour augmenter le rapport de forces contre le gouvernement, était-il plus efficace de demander aux retraité-e-s de ne manifester que pour le retrait de la loi travail, ou de contribuer à alimenter le climat social par des actions « professionnelles » comme les intermittente-s, les routiers, les cheminot-e-s... Le gouvernement a répondu à cette question, il a cédé, au moins en partie, à ces trois professions pour faire baisser la tension.

Tout syndicaliste a appris que la grande majorité des personnes se mobilisent plus facilement pour un objectif les concernant personnellement, par exemple contre la baisse de la pension, pour le pouvoir d'achat. Nous devons chercher à élargir le nombre des participants aux manifestations, en nous adressant plus largement aux retraité-e-s qui ne sont ni nos adhérentes ni nos adhérents, mais qui sont de plus en plus mécontents de la baisse de leur pouvoir d'achat, de leurs impôts toujours plus lourds et des politiques départementales tendant à réduire les financements de l'APA et des EHPAD.

Du monde dans la rue, cela demande d'être plus « créatifs ». Lors du Conseil d'administration de l'UNIRS, a été évoquée l'idée de choisir une grande place ou un grand bâtiment public, et de « tourner autour » à la queue leu leu, avec des pancartes autour du cou portant nos revendications. **Qu'en pensez-vous ?**

Les retraité-e-s rompent avec le « syndicalisme rassemblé »

La confédération CGT prône toujours un rapprochement avec la CFDT. A la SNCF, la CGT a repoussé pendant deux mois l'appel à la grève reconductible pour ne pas rompre avec la CFDT.

Les organisations de retraité-e-s portent un syndicalisme plus revendicatif. La CGT y dit clairement que toute action, toute discussion avec la CFDT n'est aujourd'hui plus possible. Même la CFTC et la CGC expliquent que la CFDT porte des revendications inacceptables, comme le gel des pensions au nom du partage de l'austérité.

Il continue d'exister une inter retraité-e-s des confédérations CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC (et UNSA) qui, par veto de la CFDT, exclut FSU et Solidaires « pour ne pas bouleverser le rapport de forces ». Ce n'est pas le cadre d'action retenu par la CGT, ni par d'autres. Ainsi, lors de la rencontre de cette inter des confédérations le 26 mai, la CFDT a proposé de faire quelque chose en octobre sur le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Les autres organisations ont refusé :

- La CGT a répondu que l'inter des neuf mobilisait sur cette question depuis juin 2014, qu'elle préparait une action pour le 1^{er} octobre 2016 et que la CFDT pouvait venir nous rejoindre... ce qu'elle a refusé ! Après tout le passif accumulé depuis quelques années, la CGT n'imagine pas ses militant-e-s retravailler avec la CFDT.
- FO a rappelé les actions des neuf, dont celle du 9 juin, a critiqué la revendication de la CFDT sur les basses pensions qui sous-entend que la retraite n'est plus la contrepartie de cotisations antérieures mais une prestation sociale ou une assistance. FO a annoncé qu'elle ne participerait pas à la prochaine réunion avec la CFDT et l'UNSA.
- La CFTC informe que la direction de la CFDT a contacté le président de la confédération CFTC pour obtenir que le secteur retraités de la CFTC revienne vers la CFDT. Le Président de la CFTC a répondu que c'est son secteur retraités qui décide de ses mobilisations et de ses partenaires. La CFTC n'est pas pour une revalorisation des seules basses pensions, ce qui serait changer la nature des retraites et qui tendrait à une même pension pour tous. La CFTC revendique le maintien des pensions de réversion.

C'est bien à partir de ce constat de l'échec du « syndicalisme rassemblé » que, depuis 2013, les 9 organisations de retraité-e-s, sans la CFDT, élaborent ensemble des revendications et manifestent plusieurs fois par an.



Retraité parent fonctionnaire

Dans un tract national, Solidaires Finances publiques informe d'un léger progrès pour les fonctionnaires parents d'enfants handicapés et parents d'au moins 3 enfants.

Comme dans le privé, un départ avant l'âge d'ouverture des droits est possible dans quelques cas : invalidité, carrière longue et entrée jeune dans la vie active, handicap, parent d'enfant handicapé, parent de 3 enfants (dispositif en extinction depuis le 1^{er} janvier 2012). Mais ces 2 dernières exceptions devaient avoir eu lieu avant les 3 ans de l'enfant.

Cette restriction a été attaquée par un collègue pensionné invoquant une rupture d'égalité, car l'éducation d'un enfant handicapé ou de 3 enfants génère des préjudices de carrière qui ne changent pas avec l'âge de l'enfant. Le Conseil d'État lui a donné raison. Un décret du gouvernement supprime la condition d'âge de l'enfant, précise seulement que la période d'interruption/réduction d'activité doit avoir eu lieu lorsque l'enfant était à la charge de l'agent.

Prolongement du gel de la pension ?

Officiellement, la pension n'est plus gelée, puisque le gouvernement a « généreusement » accordé une revalorisation de 0,1 % des pensions au 1^{er} octobre 2015. De fait, le gel existe depuis le 1^{er} avril 2013 et le gouvernement a économisé une revalorisation de 0,5 % au 1^{er} octobre 2014, montant de l'inflation de l'année.

Selon le rapport de juin 2015 de la commission des comptes de la sécurité sociale, « La revalorisation des pensions de retraite devrait être nulle au 1^{er} octobre 2016 », car l'inflation sur l'année passée est de 0 %. Les pensions risquent de continuer de stagner en 2016-2017.

Pour le privé, les pensions versées par l'Arrco et l'Agirc, les régimes complémentaires, sont gelées depuis 1^{er} avril 2013, et ne seront pas revalorisées le 1^{er} novembre prochain, puisqu'un « accord » pour 2016, 2017 et 2018 prévoit une « revalorisation » égale à l'inflation... diminuée d'un point. L'inflation étant inférieure à 1 %, il n'y aura rien.

Le gel des pensions contribue, pour la branche assurance-vieillesse de la Sécurité sociale, à la perspective de dégager 479 millions d'euros d'excédent, essentiellement grâce à la réforme des retraites de 2010, repoussant le départ à la retraite à 62 ans.